

habitans au Port-Royal, où il commença un grand établissement. Mais soit que le Port-Royal appartint à M. Latour, en vertu d'un traité d'échange avec M. de Razilly, soit que les deux gouverneurs fussent trop voisins pour demeurer longtems amis, la més-intelligence se mit bientôt entr'eux, et ils ne tardèrent pas à en venir aux armes. Après quelques hostilités de peu d'importance, Charnisé ayant appris que Latour était sorti de son fort de St. Jean, avec la meilleure partie de sa garnison, crut l'occasion favorable pour s'en rendre le maître, et y marcha avec toutes ses troupes.

Madame de Latour y était restée, et quoique surprise avec un petit nombre de soldats, elle résolut de se défendre jusqu'à l'extrême; elle le fit en effet avec tant de courage pendant trois jours, que les assiégeans furent obligés de s'éloigner; mais le quatrième jour, qui était le dimanche de paques, elle fut trahie par un Suisse, qui était en faction, et que Charnisé avait trouvé le moyen de corrompre. Elle ne se crut pourtant pas encore sans ressource: quand elle apprit que l'ennemi escaladait la muraille, elle s'y montra pour la défendre, à la tête de sa petite garnison. Charnisé, qui s'imagina que cette garnison était plus forte qu'il ne l'avait cru d'abord, et qui craignit de recevoir un affront, proposa à la dame de la recevoir à composition, et elle y consentit pour sauver là vie à ce peu de braves gens, qui l'avaient si bien secondée.— Mais Charnisé ne fut pas plutôt entré dans le fort, qu'il eut honte d'avoir capitulé avec une femme, qui ne lui avait opposé que son courage et une poignée d'hommes mal armés: il se plaignit qu'on l'avait trompé, et prétendit être en droit de ne garder aucun des articles de la capitulation: à la mauvaise foi il ajouta un excès de barbarie et un raffinement de cruauté, qu'on aurait peine à croire, s'il était raconté d'un sauvage: il fit pendre tous les gens de madame Latour, à l'exception d'un seul, auquel il n'accorda la vie qu'à condition qu'il serait le bourreau de tous les autres, et il obligea son intéressante prisonnière à assister la corde au cou à cette atroce exécution!

Il paraît que Charnisé en Madame de Latour ne vécurent pas longtems après ce tragique évènement; car quelques années après, on voit M. de Latour, par un assez bizarre caprice du hazard, époux de la veuve de son ennemi, du féroce Charnisé, et de nouveau en possession du fort St. Jean, et même du Port-Royal.

Charnisé eut pour successeur un nommé LE BORGNE, de La-rochelle, qui obtint un arrêt du parlement de Paris, en vertu duquel il se mit en possession de tout ce qui avait appartenu dans l'Acadie, à ce gentilhomme, dont il était créancier. Il poussa plus loin ses prétentions, et entreprit de chasser MM. Latour et Denys de leurs domaines. Ayant su que ce dernier était arrivé dans l'Île Royale, avec une commission de la Compagnie des Indes Occidentales, pour y établir des habitans, il y envoya soixante hommes,